



Résumé des délibérations

Conseil consultatif d'Exportation et développement Canada sur la responsabilité et la durabilité des entreprises (RDE)

Date : Mardi 7 mai 2019

Heure : 8 h 15 à 15 h

Participants

Membres du Conseil consultatif sur la RDE

Anita Ramasastry, doyenne émérite de la Washington University School of Law (*par vidéoconférence*)

David Wheeler, cofondateur de l'Academy for Sustainable Innovation

Rosemary McCarney, ambassadrice du Canada et représentante permanente aux Nations Unies à Genève

Gordon Lambert, directeur en résidence, Durabilité pour Suncor, Ivey Business School, Université Western

Représentants d'Exportation et développement Canada (EDC)

Martine Irman, membre du Conseil d'administration d'EDC

Mairead Lavery, présidente et chef de la direction d'EDC et présidente du Conseil consultatif

Catherine Decarie, première vice-présidente, Affaires générales

Carl Burlock, premier vice-président, Groupe du financement et du capital de croissance internationale

Robert Fosco, vice-président, Responsabilité et durabilité des entreprises

Stuart Bergman, directeur de groupe, Stratégie et planification – RDE

Christopher Pullen, directeur de groupe, Gestion des risques environnementaux et sociaux

Personnes absentes

Marie-Lucie Morin, directrice exécutive et membre du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Eduardo Bohórquez, directeur général de Transparencia Mexicana

Christa Wessel, chef de l'exploitation et des Services juridiques à ClearView Strategic Partners Inc.



La Réunion du printemps du Conseil consultatif sur la RDE d'EDC s'est tenue les 6 et 7 mai. Elle avait pour thème *le rôle d'influenceur dans le cadre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et le rôle des institutions financières.*

Le 6 mai, le Conseil accueillait John Morrison, chef de la direction de l'Institute for Human Rights and Business. M. Morrison a présenté le rôle d'influenceur dans le domaine des droits de la personne, ainsi que les attentes grandissantes de l'ONU et des gouvernements en la matière et ce qu'elles impliquent pour la portée de nos actions et nos relations d'affaires. La discussion qui a suivi a porté sur la nature de l'influence du secteur financier et des organismes de crédit à l'exportation (OCE), ses limites et les risques potentiels qui en résultent. Le groupe a également abordé les nouvelles approches, les outils améliorés et les nouveaux produits financiers dans le domaine.

Le Conseil s'est réuni le jour suivant pour poursuivre la discussion et approfondir le sujet, EDC sollicitant des recommandations sur ce qu'elle peut faire de plus pour mettre à profit son rôle d'OCE dans le secteur privé et ainsi avoir un effet positif sur ceux qui sont le plus touchés par les activités qu'elle soutient.

On a commencé par soulever plusieurs questions d'importance pour les diverses parties prenantes d'EDC :

1. *Collecte et utilisation à mauvais escient de renseignements personnels*
2. *Ampleur et complexité des chaînes de valeur et des relations d'affaires*
3. ***Rapidité de l'évolution technologique et politique***
4. ***Insuffisance de la capacité des petites et grandes entreprises en matière de gestion des droits de la personne au sein des chaînes d'approvisionnement***

On a aussi traité des questions suivantes :

5. *Rôle des sociétés d'État*
6. *Importance de promouvoir la transparence*
7. *Possibilités de donner aux communautés locales les moyens de se faire entendre*



La matinée s'est conclue avec le choix de l'énoncé inspirant suivant :

EDC utilisera ses ressources et ses relations avec les parties prenantes, les entreprises canadiennes en particulier, pour favoriser un plus grand respect des droits de la personne à l'échelle mondiale et ainsi mettre de l'avant les effets positifs des activités des entreprises canadiennes à l'étranger.

On a consacré l'après-midi à l'établissement de principes devant encadrer les décisions que prendra EDC pour mieux mettre à profit son rôle d'OCE dans le secteur privé.

Voici les principes retenus :

- i) L'approche d'EDC dans l'exercice de son rôle d'influenceur au-delà du cadre de la transaction doit s'aligner sur les capacités de la Société à mobiliser le savoir à l'interne et à l'externe *grâce à une collaboration multipartite* (« influence dans le cadre d'un engagement bilatéral avec un ou plusieurs tiers » ou « influence dans le cadre d'une collaboration multipartite »).
- ii) Le rôle d'EDC est de fournir aux *entreprises canadiennes* l'avantage concurrentiel qu'il leur faut pour percer, croître et réussir sur la scène mondiale, et de valoriser la marque Canada.
- iii) Les activités choisies par EDC doivent, à terme, pouvoir s'exercer de façon autonome.
- iv) Les activités choisies par EDC doivent être pertinentes pour le Canada, l'économie canadienne et les activités de la Société. EDC doit pouvoir défendre la légitimité de ses initiatives.
- v) Les retombées doivent être mesurables.